

LETTRE DE CONSENTEMENT – CLUB LYS SASSANDRA

Nous, soussignes, Club LYS Sassandra (Cote d'Ivoire), déclarons ce qui suit :

- Le joueur TIZIE PRINCE ZAGADOU est licencié à LYS Sassandra et forme au sein de notre structure.
- Le club accepte de coopérer au transfert sportif du joueur vers FK Trayal Krusevac (Serbie).
- Le club accepte une clause de revente de 30% sur tout futur transfert du joueur à partir de FK Trayal Krusevac.
- Le club fournira tous les documents administratifs nécessaires pour le dossier FIFA Minor et le transfert international.

Lieu et date : _____

Président LYS Sassandra : _____

Signature & Cachet du club : _____